

FORMULAIRE DE PROCÉDURE DE PLAINTE Art.XI.273/1 CDE

Version adoptée par le Conseil d'administration le 24 mars 2022 et entrée en vigueur le 1^{er} août 2022

Plaignant

Ayant droit*

Société de gestion*

Organisation de gestion collective*

Utilisateur*

Numéro de l'ayant droit
Le cas échéant

Nom

Personne responsable
Pour la personne morale

Nature du lien avec AEB

Adresse

E-mail

Signature

Date

Plainte

Titre de l'œuvre

Le cas échéant

Numéro de l'œuvre AEB

Le cas échéant



Nature de la plainte*:

- Dans le cadre de l'autorisation de gestion des droits
- Dans le cadre de la cessation des droits
- Dans le cadre du retrait de droits
- Dans le cadre des conditions d'adhésion
- Dans le cadre du recouvrement des sommes dues à l'ayant droit
- En ce qui concerne les retenues
- En ce qui concerne les distributions

Détails de la plainte :

Détails de toutes les mesures déjà adoptées pour résoudre le problème :

Liste des pièces jointes à l'appui de la plainte :

* Cochez la case correspondante.



Veillez noter que la signature de ce formulaire de procédure de plainte implique la reconnaissance et l'acceptation des dispositions suivantes :

- Le plaignant confirme qu'il a lu et accepté, le cas échéant, la politique de confidentialité de la procédure de plainte (reproduite ci-dessous) et les règles de distribution d'AEB.
- Le plaignant déclare que les déclarations qui précèdent sont vraies, correctes et complètes.
- Le plaignant déclare et garantit qu'il est habilité à soumettre cette plainte.
- Le plaignant autorise expressément AEB et/ou toute entité autorisée par AEB à utiliser les informations fournies par ledit plaignant, qu'elles soient personnelles ou non, dans les systèmes automatisés d'AEB (tels que le International Rights Royalty Information System (IRRIS)).
- Les données personnelles concernées par cette procédure d'introduction et de traitement des plaintes (coordonnées des personnes physiques plaignantes et/ou des représentants des personnes morales plaignantes) sont enregistrées et traitées conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée et à la *Politique de confidentialité dans le cadre de la procédure de traitement des plaintes* d'AEB.

Politique de confidentialité d'AEB dans le cadre de la procédure de traitement des plaintes

En déposant une plainte au sens de la présente politique de confidentialité dans le cadre de la procédure de traitement des plaintes (ci-après "**Plainte**"), le Plaignant, ou son représentant (si le Plaignant est une personne morale), nous communique certaines données à caractère personnel et le Plaignant, ou son représentant, accepte que nous, AGICOA Europe Brussels S.C., dont le siège social est situé Rue des Chartreux, 19/32, 1000 Bruxelles et enregistrée auprès de la BCE sous le numéro 0426.385.274, RPR Bruxelles et dont le numéro de compte bancaire est BE94 3100 5325 5514 auprès d'un établissement de crédit belge (ci-après "**AEB**", "**nous**", "**notre**", "**nos**") traitera ces données à caractère personnel dans le cadre du traitement de la Plainte.

AEB accorde une grande importance à votre vie privée et s'engage donc à respecter la législation applicable en la matière, notamment le règlement général sur la protection des données (règlement 2016/679) (ci-après dénommé "**RGPD** ").

Il peut comprendre notamment les données à caractère personnel suivantes du plaignant ou du représentant du plaignant : nom et prénom, adresse, adresse électronique, signature, numéro d'ayant droit (le cas échéant), nature de la relation avec AEB.

Par principe, nous ne demanderons pas de catégories particulières de données à caractère personnel (par exemple, des données personnelles relatives à la santé, à l'origine raciale ou ethnique, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, à l'orientation sexuelle, etc.) au plaignant ou à son représentant ou à toute autre personne. Le plaignant ou son représentant est donc aimablement prié de ne pas nous divulguer de telles données à caractère personnel de quelque manière que ce soit. Si le plaignant, ou son représentant, le fait néanmoins, il est censé l'avoir fait délibérément.

Si le Plaignant, ou son représentant, nous fournit les données à caractère personnel relatives à d'autres personnes, le Plaignant, ou son représentant, garantit que ces données personnelles ont été collectées en conformité avec le RGPD et que lesdites personnes ont été informées, entre autres, du contenu de la présente Politique de confidentialité en matière de procédure de plainte.



Le traitement des données à caractère personnel du Plaignant ou de son représentant est fondé sur l'article 6.1.c) du RGPD (exécution des obligations légales).

Les données à caractère personnel seront traitées, entre autres, aux fins suivantes : traitement de la plainte, administration, gestion des dossiers et toute communication y afférente.

Si la réalisation des objectifs susmentionnés l'exige, nous pouvons transférer les données à caractère personnel du plaignant ou de son représentant à des tiers (par exemple, des fournisseurs tels que notre prestataire de services informatiques, mais aussi tout autre acteur impliqué dans le traitement de la plainte, comme les gouvernements, les autorités publiques, l'AGICOA (qui gère les systèmes automatisés d'AEB, tels que l'*International Rights Royalty Information System*), etc.) . Si ces destinataires interviennent en tant que sous-traitants, AEB a conclu avec eux les accords de traitement nécessaires. Dans la mesure où la Commission européenne a adopté une décision d'adéquation concernant la Suisse (où l'AGICOA a son siège social), les données à caractère personnel ne seront en principe pas transmises et stockées en dehors de l'Espace économique européen. Dans le cas exceptionnel où cette situation se produirait néanmoins, AEB prendra les mesures de protection (contractuelles) nécessaires conformément au droit applicable et à la jurisprudence dominante (par exemple, la conclusion de clauses types CE ou de dispositions contractuelles similaires). Le plaignant ou son représentant peut à tout moment nous contacter pour obtenir des informations complémentaires à ce sujet.

Si la loi le justifie ou l'exige, les données à caractère personnel peuvent également être transmises aux autorités compétentes et/ou à d'autres organismes chargés de faire respecter la loi (par exemple, l'autorité chargée de la protection des données, etc.).

À tout moment, le plaignant, ou son représentant, a le droit d'accéder à ses données personnelles et de les rectifier ou de les faire rectifier si elles sont incorrectes ou incomplètes, de les faire supprimer et de s'opposer à leur traitement ou d'en faire limiter le traitement pour autant que les conditions légales à cet effet soient remplies. Le plaignant ou son représentant a le droit d'obtenir une copie (sous une forme structurée, couramment utilisée et lisible par machine) des données à caractère personnel et de faire transférer ces données à un autre responsable du traitement (droit à la portabilité des données à caractère personnel).

Afin d'exercer ces droits, le plaignant, ou son représentant, peut s'adresser à complaint@agicoabrussels.eu.

Si le plaignant, ou son représentant, a des questions et/ou des plaintes concernant le traitement de ses données personnelles, nous demandons que ces questions fassent d'abord l'objet d'une clarification avec AEB. Si cette démarche n'aboutit pas ou n'est pas souhaitable, une question ou une plainte peut toujours être adressée à l'Autorité de protection des données (rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles). – contact@apd-gba.be.

Nous conserverons les données personnelles enregistrées dans le registre des plaintes visé à l'article 8 des présentes *Procédures de traitement des plaintes et des litiges* aussi longtemps qu'AEB existera ou plus longtemps si la loi l'exige, ou à des fins d'archivage. Dans la mesure du possible, nous rendrons anonymes ces données à caractère personnel.